

# Le CESE plaide pour une transition vers une pêche durable

Avis « Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ? »

PUBLIÉ LE 30/03/2021

**Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté son avis intitulé « Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ? »**

Alors que les milieux marins ont une place centrale pour l'humanité, leur équilibre est pourtant aujourd'hui mis à mal. Avec le réchauffement climatique, les océans se réchauffent, s'acidifient, et perdent en oxygène. Cela a un impact direct sur les écosystèmes et les poissons, sans épargner les populations côtières et l'activité des pêcheurs. Afin d'assurer une ressource alimentaire durable, le CESE souligne que la pêche et les filières associées doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter. Elles doivent aussi développer des techniques de pêche moins énergivores et plus respectueuses des écosystèmes marins et des ressources halieutiques dont la préservation est indispensable pour les pêcheurs.

**Cet avis dresse un constat des effets du changement climatique sur la mer et la pêche, et en identifie les grands enjeux qui en découlent. Le CESE formule des préconisations à l'égard de toutes les parties prenantes - professionnels de la pêche, acteurs des filières, services de l'État, organismes scientifiques, associations de protection de la nature et de consommateurs etc. - et encourage la transition vers un modèle de pêche durable.**

Parmi les principales préconisations de l'avis :

## ***Améliorer la gouvernance et disposer d'outils de pilotage***

Pour améliorer la durabilité de la pêche, le CESE recommande d'améliorer les dialogues entre les différentes parties prenantes et acteurs du secteur maritimes (pêcheurs, scientifiques, associations de protection de la nature et syndicats) dans un cadre collaboratif interministériel, au niveau européen, national et territorial.

## ***Rendre la pêche plus durable grâce à une approche écosystémique***

Au travers du concept de Rendement Maximal Durable (RMD), le CESE souhaite encourager la transition vers une gestion écosystémique multi spécifique des stocks, par flottille, en élargissant la notion à un nombre croissant d'espèces, et la substituer à l'actuel RMD mono-spécifique.

Le CESE préconise aussi la mise en place d'un cahier des charges officiel européen définissant la pratique vertueuse et sélective de la pêche, et qui servirait de base pour encourager la transition vers une pêche plus durable et favoriser le renouvellement des générations, en allouant une part significative des quotas aux pêcheurs indépendants, en particulier aux jeunes qui s'installent.

S'agissant des régions ultramarines, le CESE recommande de renforcer les moyens de contrôle des zones de pêche et des points de débarquement, et accompagner la montée en puissance de la pêche légale dans les Zones économiques exclusives, ce qui permettra d'assurer une présence à la mer pouvant contribuer à la connaissance scientifique des milieux et à la lutte contre les incursions de navires étrangers illégaux.

### ***Contribuer à la lutte contre le changement climatique***

Ouvrir une concertation entre toutes les parties prenantes pour examiner les solutions techniques et organisationnelles destinées à réduire le coût carbone des bateaux, des techniques de pêche et des installations portuaires, pour évaluer leur contribution à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, ainsi que leurs modalités de financement

### **Impliquer tous les acteurs des filières et les consommateurs**

Unifier les différentes démarches nationales de certification des produits aquatiques avec l'objectif de mettre en place un label européen et réexaminer la réglementation relative à l'étiquetage

*Cet avis est rapporté par Jean-Louis Joseph (Groupe des personnalités qualifiées, ancien Président de la Fédération des parcs naturels régionaux,) et Gérard Romiti (Personnalité associée, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) au nom de la section de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation présidée par Étienne Gangneron (Groupe de l'agriculture), Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 29 mars à 15h30.*

*L'avis a été adopté en plénière.*